



Commission Départementale des Arbitres  
Saison 2023-2024  
Réunion du 27 OCTOBRE 2023  
PV N°2

**Présents** : Stéphane POUZOLS, Claude FAUCOUIT, Jean-Noël Falcon, Philippe Fabre, Bernard CHANTEMESSE, Serge LIOGIER, Alexandre Martin, Dominique CUOQ, Raphaël ROBERT, Mickaël BENALOUANE, René MOUILHADE et Bernard LESCOPI.

**Excusés** : Joseph SOLHEILHAC, Laurent LERAT

### Félicitations, condoléances, vœux, remerciements.

#### Félicitations :

Aux treize nouveaux arbitres, dont deux auxiliaires, reçus à la dernière Formation Initiale à l'Arbitrage

#### Condoléances à :

Pédro CASTELHANO pour le décès de sa maman  
Christelle PEYRARD pour le décès de son frère  
A la famille de Jean Bouteille

**Vœux** Prompts rétablissements aux arbitres blessés lors des stages de rentrée et de rattrapage.  
Prompt rétablissement à Mohamed BOUGUERRA, désignateur des arbitres de Ligue

#### Remerciements :

Aux clubs de Blavozy et de Coubon pour le prêt des installations lors de la Formation Initiale à l'Arbitrage et du stage de rattrapage.

### PV de la CDA du 29 août 2023.

➤ Adopté à l'unanimité.

### Informations Président :

- **Rencontres de préparations prévues pour les sélections d'ici aux RID d'octobre :**  
Yannick Gaden nous a communiqué les différentes dates des matchs de préparation.  
**Seul Ali KHALI s'est rendu disponible pour le match du 18 octobre à Vergongheon, merci à lui.**  
Mercredi 18 octobre 2023 : Sélection U15 G / Sélection CANTAL U5 G : 15H30 : Stade VERGONGHEON
- **Chargé(e)s de Développement et Promotion en Arbitrage (CDPA).** Le recrutement avait été lancé fin juin 2023. A ce jour, trois candidats ont été retenus pour occuper les postes créés. Emmanuel SEVA sera le CDPA financé par les quatre districts de l'Ex Auvergne et Jens RECHER sera le CDPA financé par la Ligue, tandis que Romain PERPINAN sera le CDPA financé par les districts de l'Ex Rhône Alpes. Les deux ambassadeurs dont nous profitons, nous font régulièrement le bilan de leurs travaux. A ce jour, une intervention dans le club de Saint-Germain-Laprade. Deux autres devraient avoir lieu au Puy Foot et à Vergongheon.

- **Lancement de la deuxième édition de la Coupe de France des Arbitres La Poste**  
 Cette année la compétition s'annonce tout aussi passionnante avec l'intégration des arbitres assistants et des arbitres mineurs, ayant obtenu leur licence "libre" de football avant le 24 septembre 2023. Plus de 22 000 arbitres amateurs issus des ligues métropolitaines et ultra-marines pourront ainsi participer à cette compétition. A ce jour, il reste trois arbitres de Haute Loire en compétition, Raphaël Robert, Davis Lepinay et Alexis Lhoste. Ils ont déjà gagné une dotation pour eux et leur club, bravo. <https://cdf-arbitres-laposte.fff.fr/>
- **Interrogation des arbitres qui n'ont pas renouvelé leur licence arbitre en 2023-2024.**  
 Bernard Lescop était chargé de cette mission. Très peu de retour écrit de leur décision bien qu'ils aient tous été appelés.
- **Problèmes informatiques FFF.** Beaucoup de lenteur sur les nouveaux logiciels de la Fédération qui entraînent retards et perturbations pour les arbitres et les clubs. Il ne faut surtout pas hésiter à faire remonter à Dominique ou Philippe les éventuels soucis de désignations, notamment si vous êtes désigné sur un match de votre club.
- **Informations COMEX.** Le comité exécutif de la Fédération Française de Football a validé un décalage de la prise de licence des arbitres au 30 septembre.  
 Le COMEX a bien décidé de reporter la date de renouvellement des licences arbitres du 31/8 au 30/9 exceptionnellement pour cette saison et la parution du PV du Statut de l'Arbitrage concernant la situation des clubs du 30/9 au 31/10. [Voir Annexe 1 pour le document complet.](#)
- **Rassemblement Foot Féminin.** Suite à la récente ETR Foot féminin et au souhait des cadres techniques départementaux d'avoir une arbitre féminine accompagnant chaque délégation de district pour une meilleure communication joueuse/arbitre, nous modifions la méthode de sélection des arbitres féminines pour les rassemblements PPF Féminines. **Une arbitre féminine disponible et à potentiel intéressant** devra accompagner chaque sélection de District.  
 Malheureusement, il n'y avait pas d'arbitre féminine de la Haute-Loire pour nous représenter lors des derniers rassemblements du 25 et 26 octobre.
- **Journées nationales de l'Arbitrage.** Courrier de Nicolas Pottier du 9 octobre 2023.  
 Le coup d'envoi des Journées de l'arbitrage sera donné ce mardi 10 octobre à Issy les Moulineaux à l'initiative du partenaire historique des arbitres « LA POSTE ».  
 Cette 22ème édition des Journées de l'arbitrage aura lieu, du 10 au 31 octobre 2023, et sera placée une seconde fois à la suite sous le signe du recrutement et de la fidélisation. [Voir Annexe 2 pour le document complet.](#)
- **Joueur suspendu / Arbitrage.** Suite à une demande au service juridique de la Ligue, la commission de discipline informe les commissions concernées que l'article 150 doit s'appliquer et que la personne sanctionnée n'a pas le droit de prendre part à un match officiel à aucun titre que ce soit et son nom ne doit pas figurer sur la feuille de match.
- **Retour à l'arbitrage et passerelle joueur amateur**  
 Antony GAUTIER, directeur de l'arbitrage, nous transmet les documents relatifs à une stratégie de développement et de structuration de l'arbitrage dans les territoires, validée par la CFA le 5 octobre 2023.  
 Document « Retour à l'arbitrage » [Voir Annexe 3 pour le document complet.](#)  
 Document « Passerelle Joueur Amateur National – Arbitre de Ligue » [Voir Annexe 4 pour le document complet.](#)

- **Proposition des dates des finales de coupe transmises par la commission coupe**  
La commission coupe nous informe des dates des finales qui seront proposées au Conseil de District pour validation.
- **Pot commun "Souvenir Patrick Miallet", ancien arbitre de Ligue du Puy-de-Dôme.**  
Une plaque commémorative sera achetée par ses amis et collègues arbitres en souvenir de sa disparition.
- **Statistiques réalisées par Joseph SOLEILHAC.**  
La CDA prend régulièrement connaissance de ces différentes informations fort utiles, et le remercie pour ce travail précieux effectué.
- **Statut de l'arbitrage. Mise à jour de la liste des clubs en infraction et des arbitres auxiliaires qui ont validé leur fonction pour cette saison 2023-2024. [Lien du PV](#)**

## **Rappel aux arbitres**

- ✚ **Laïcité.** Il a été porté à la connaissance de la Fédération plusieurs cas de joueuses ayant pris part à des rencontres officielles avec une tenue qui ne respecte pas les dispositions des Statuts de la F.F.F. dès lors qu'elles portaient un foulard sur la tête, qui est un signe ostensible religieux qui va à l'encontre du principe de neutralité sur les lieux de pratique.  
Il apparaît dès lors important de procéder à quelques rappels.  
L'affiliation et la licence sont des liens juridiques qui marquent l'adhésion des clubs, des joueurs/joueuses, dirigeants, arbitres et éducateurs aux règles de la F.F.F., à commencer par l'article 1er de ses Statuts... **Voir Annexe 5 pour le document complet.**
- ✚ **Rapport d'arbitrage.** Il est rappelé qu'un rapport d'arbitrage est obligatoire, lorsqu'un carton rouge apparaît sur une feuille de match qu'il soit direct ou après deux cartons jaunes.  
Une convocation devant une commission reste indispensable pour que la commission puisse prendre les meilleures décisions. Il faut donc prévenir au plus vite  
**En cas d'absence de rapport disciplinaire ou d'absence non excusée devant une commission, le club de l'arbitre sera sanctionné d'une amende de 32€**
- ✚ **Remplacements de joueurs. Précisions aux arbitres et observateurs :**  
Les premières entrées des remplaçants (ex : 12-13-14) doivent être vérifiées selon la procédure en vigueur, les autres permutations peuvent être gérées à 15-20 m des bancs de touche. Par contre, lors des remplacements dans les dix dernières minutes, il est obligatoire d'informer les bancs de cette période et de noter les deux changements autorisés pour chaque équipe qui pourraient s'y produire.
- ✚ **Informations pour les arbitres assistants à destination des arbitres de District**  
A l'occasion de vos rassemblements de début de saison, nous vous remercions par avance :
  - De rappeler qu'il n'y a pas de carton blanc sur les compétitions régionales
  - D'informer vos arbitres des dispositions en vigueur sur les compétitions régionales suite à la formation des arbitres assistants bénévoles

**Voici l'extrait du communiqué de la LAuRAFoot qui a déjà été diffusé :**

- Pour tous les matches « aller » ou de première phase de ces Compétitions Régionales, le dispositif suivant sera appliqué :

- Matches entre équipes de l'ex-ligue d'Auvergne : maintien des dispositions actuelles à savoir que les Arbitres-Assistants bénévoles peuvent signaler les Hors-Jeux (même sans attestation de formation),
- Matches « mixtes » entre une équipe de l'ex-ligue d'Auvergne et une équipe de l'ex-ligue Rhône-Alpes : ne pourront signaler les Hors-Jeux que le ou les Arbitre(s)-Assistant(s) bénévole(s) présentant une attestation de formation. Si un seul des 2 Arbitres-Assistants bénévoles présente une attestation de formation, il jugera le Hors-Jeu de l'attaque de son équipe et devra donc changer de côté à la mi-temps.
- Idem pour les matches entre équipes de l'ex-ligue Rhône-Alpes (présentation de l'attestation de formation et jugement de son attaque si un seul des 2 Arbitres-Assistants bénévoles présente une attestation).
- Pour les matches de coupes (nationales ou régionales), maintien du fonctionnement actuel, à savoir signalisation des Hors-Jeux pour les matches entre équipes de l'ex-ligue d'Auvergne, non signalisation pour les autres matches, « mixtes » ou entre équipes de l'ex-ligue Rhône-Alpes.

*NB : l'attestation de formation n'est pas nominative. Elle est délivrée au club dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation, et le dirigeant se proposant le jour du match doit simplement en être porteur.*

#### ➤ **Bilan des effectifs**

Nous avons à ce jour 112 licences validées. Les dernières FIA organisées sont venues renforcer nos effectifs des jeunes arbitres.

#### ➤ **Bilan stage et rattrapage – Mise à jour des catégories d'arbitre**

Nous avons eu beaucoup de participation au stage de rentrée et de rattrapage. Les échanges ont été de qualité et facilités par la distribution de badges à chaque participant. La mise à jour des catégories s'est faite en tenant compte de la participation de chacun et de la réussite, ou non, au test physique. Il est possible que nous organisions une nouvelle session de rattrapage du test physique, nous vous le ferons savoir dès que celle-ci sera programmée.

#### ➤ **Formation Ligue**

La formation a commencé le 6 octobre, elle est suivie par : Yanis Valette, Anas Ouassiri, Younés Bouachmir, Jordan Gallien, Jérémy Chalmandrier et Martin Blanc.

La prochaine réunion aura lieu le 3 novembre

#### ➤ **Formation Initiale à l'Arbitrage**

Dix candidats, dont deux auxiliaires, l'ont passée dans le district de Haute Loire, trois autres dans le district de la Loire. Ils sont déjà presque tous opérationnels et seront désignés très prochainement.

#### **Voir Annexe 6 pour la liste de ces arbitres**

Remerciements au club de Blavozy pour le prêt des installations ainsi qu'aux arbitres de Ligue venus donner un coup de main lors de cette session de formation.

#### ➤ **Désignations jeunes**

Philippe est satisfait du sérieux des jeunes arbitres en ce début de saison. Il peut compter sur 15 arbitres par week-end sur un total de 17. Un d'entre eux a déjà fait 9 matchs, ce qui est très bien. Les U18 restent une catégorie souvent couverte par des séniors, il souligne que 30 séniors ont déjà couverts 61 matchs, merci à

eux. Quelques clubs du bassin ponot ont encore du mal à respecter les délais de prévenance pour changer les dates de rencontres. Espérons que les amendes infligées feront changer ces très mauvaises habitudes.

### ➤ **Désignations seniors**

Dominique passe deux à trois heures par semaines pour essayer de contenter tout le monde. Il met tout œuvre malgré les blessés et les indisponibilités programmées ou non. A ce titre, il souligne qu'il y a déjà eu une quinzaine d'indisponibilités après désignations.

Les échanges interdistrict sont un peu plus compliqués en ce début de saison, il n'y a pas beaucoup de volonté de la part de nos arbitres pour en faire, notamment dans la catégorie D2.

### ➤ **Désignations Observations**

Chaque arbitre devrait être vu une fois avant la trêve.

### ➤ **Questions diverses**

- Un arbitre convoqué en commission pour explications suite aux sanctions administratives lors d'un match ne s'est pas déplacé sans prévenir. La CDA le suspend pour trois semaines. Il s'est vu infliger une amende de 32€ par la commission d'appel. Il sera à nouveau désignable au bout de sa suspension sous réserve que son amende ait été régularisée.

## **Courriels et courriers :**

- Courriel de Pascal REBAUD du 03/09/2023, Prédissent CDA de la Loire pour nous informer que Benoît CHANDELIER est le nouveau CTDA de la Loire
- Courriel de Denis VARENNE du 04/09/2023, arrêt de l'arbitrage et disponible pour faire des observations. La CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage.
- Courriel de Pascal REBAUD du 04/09/2023, invitation à l'AG des arbitres de La Loire. Remerciements.
- Courriel d'Henry EYRAUD du 06/09/2023, certificat médical. Pris note.
- Courriel de Jonathan MONIER du 19/09/2023 suite à son absence du 17 septembre. Lu.
- Courriel de Farid BOUISSANE du 23/09/2023 pour indisponibilités. Lu, pris note.
- Courriel de Raphaël CROIZAT du 25/09/2023 pour indisponibilité suite à blessure. Pris note ;
- Courriel de Benjamin d'ANGELO du 06/10/2023 pour indisponibilité suite à blessure. Pris note ;
- Courriel de Ste-Sigolène du 10/10/2023 pour comportement d'un arbitre spectateur. La CDA a fait le nécessaire.
- Courriel de Vincent EXBRAYAT du 13/10/2023 et du 20/10/2023 pour indisponibilités suite à blessure. Lu, pris note.
- Courriel de Romain GAILLARD du 15/10/2023 pour absences excusées au stage et rattrapage. Au vu de sa situation professionnelle, la CDA lui proposera une solution de rattrapage.
- Courriel de Benoît CHANDELIER, CTDA de La Loire, pour nous informer de la réussite de trois candidats de la Haute-Loire sur des FIA organisées dans le District de la Loire.

## **La prochaine CDA aura lieu sur invitation.**

Les différents points de l'ordre du jour ayant été tous abordés, Stéphane Pouzols lève la séance.

Le Secrétaire : Bernard Lescop

Le Président Stéphane Pouzols



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

Réunion du : **Vendredi 22 septembre 2023**

À : **14h00**

---

Présidence : MME. Laura GEORGES

---

Présents : MME. Aline RIERA et Hélène SCHRUB  
MM. Jean-Michel AULAS, Eric BORGHINI, Claude DELFORGE, Albert GEMMRICH, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Philippe LAFRIQUE, Vincent NOLORGUES et Pascal PARENT

---

Excusé : M. Philippe DIALLO

---

Assistent à la séance : MME. Emilie DOMS  
MM. Jean-François VILOTTE, Sylvain GRIMAULT et Jean LAPEYRE

---

### **I. Proposition de conciliation : DIAMANT FUTSAL**

Le Comité Exécutif,

Prenant connaissance de la proposition faite en l'espèce par le conciliateur,

La refuse.

### **II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024**

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.

A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs.

## ANNEXE 2



Monsieur le Président de Ligue,  
Madame, Monsieur le Président de District,

Paris, le 09 octobre 2023

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Le coup d'envoi des Journées de l'arbitrage sera donné ce mardi 10 octobre à Issy les Moulineaux à l'initiative du partenaire historique des arbitres « LA POSTE ».

Cette 22ème édition des Journées de l'arbitrage aura lieu, **du 10 au 31 octobre 2023, et sera placée une seconde fois à la suite sous le signe du recrutement et de la fidélisation.**

L'an dernier à cette même période nous vous informions de l'arrivée de Nicolas POTTIER, en tant que Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur avec en perspective un développement du nombre d'arbitres sur l'ensemble du territoire. Au terme de cette première année, **23 596 arbitres** au 30 juin 2023 contre **22 064 arbitres** au 30 juin 2022.

**Une réelle dynamique est lancée** et nous comptons nous appuyer sur ces premiers bons résultats pour transformer l'essai. Aussi, nous vous informons que deux nouvelles initiatives sont nées au travers le partenaire « LA POSTE » :

**Un guide de découverte de l'arbitrage**, coconstruit par les équipes de la FFF et La Poste, sera envoyé à plus de 2 670 clubs de football ayant souscrit au PEF pour faciliter le travail des éducateurs dans l'animation des opérations de sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs avec un « Kit terrain ».

**Les 1<sup>ers</sup> Trophées de l'arbitrage La Poste** récompensant des initiatives et des personnalités locales, ayant contribué à favoriser le recrutement et la fidélisation d'arbitres en retour du tour de France réalisé dans le cadre des contrats d'objectifs au 1 semestre 2023.

Par ailleurs, nous vous invitons vivement à mettre en place le protocole initié l'an dernier dans le cadre des journées de l'arbitrage sur vos championnats régionaux ou départementaux à partir des compétitions U14. (Protocole en annexe)

Ce protocole « d'avant match » sur les rencontres amateurs avec la mise en lumière des Arbitres est une manière de mettre en avant tous les arbitres de nos territoires. C'est aussi **renforcer la forte volonté de la LFA et la FFF d'accompagner nos arbitres de demain** avec une initiative avant tout symbolique.

Ce dispositif sera complété par des événements, reportages et interviews qui feront vivre les Journées de l'arbitrage dans toutes nos régions et sur tous les terrains de France.

Sachant compter sur votre mobilisation, nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Vincent NOLORGUES  
Président de la LFA

ANNEXE 3



# « RETOUR ARBITRAGE »

## Structurer et Développer l'Arbitrage Amateur

Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur  
Ligue du Football Amateur  
Nicolas POTTIER

# Retour à l'arbitrage « Arbitre de Ligue »

Disposition applicable  
au 1 septembre 2023

## Proposition faite en faveur de ce dispositif :

### - Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 3 et 4 saisons complètes

**Retour sans aucune contrainte de formation** (Principe de l'auto-formation avec vérification de l'ouverture du webinaire)

**Retour se fait dans le même club**, si le retour se fait dans un club différent au moment de l'arrêt = (Droit de mutation pour le nouveau club)

*Application de l'article 33 du Statut de l'arbitrage.*

#### Proposition :

Une observation sur un match de R3 sera faite par un observateur CRA, **l'observateur propose à la CRA le niveau de l'arbitre.**

### - Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 5 et 10 ans saisons complètes

**Retour après un recyclage au format** « Module Arbitre de club » ou « Module Arbitre Assistant de Club » et sans contrainte de club

#### Proposition :

Une observation sur un match de R3 sera faite par un observateur CRA, **l'observateur propose à la CRA le niveau de l'arbitre.**

### - Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage depuis plus de 10 saisons complètes

**Retour après un recyclage au format** « Module Arbitre de club » ou « Module Arbitre Assistant de Club » et sans contrainte de club

#### Proposition :

Une observation sur un match de D1 sera faite par un observateur CDA, **l'observateur propose à la CDA le niveau de l'arbitre.**

**Pour tous les autres cas, la commission régionale d'arbitrage statuera sur dossier**



# Retour à l'arbitrage «Arbitre de District»

Disposition applicable  
au 1 septembre 2023

## Proposition faite en faveur de ce dispositif :

### - Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 3 et 4 saisons complètes

**Retour sans aucune contrainte de formation** (Principe de l'auto-formation avec vérification de l'ouverture du webinaire)

**Retour se fait dans le même club, si le retour se fait dans un club différent au moment de l'arrêt** (Droit de mutation pour le nouveau club)

*Application de l'article 33 du Statut de l'arbitrage.*

#### Proposition :

Reprise au niveau N-1 au moment de l'arrêt

Une observation sur un match est faite par un observateur CDA, **l'observateur propose à la CDA le niveau de l'arbitre.**

### - Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 5 et 10 ans saisons complètes

**Retour après un recyclage au format « Module Arbitre de club » ou « Module Arbitre Assistant de Club » et sans contrainte de club**

#### Proposition :

Reprise au niveau de début désignation par la CDA

Une observation sur un match est faite par un observateur CDA, **l'observateur propose à la CDA le niveau de l'arbitre.**

### - Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage depuis plus de 10 saisons complètes

**Retour obligatoire par une FIA et sans contrainte de club.** (Le club uniquement dans ce cas-là, sera le nouveau club formateur)

**Pour tous les autres cas, la commission départementale d'arbitrage statuera sur dossier**



ANNEXE 4



# « Passerelle Joueurs Amateurs Nationaux - Arbitre de Ligue »

## Structurer et Développer l'Arbitrage Amateur

Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur  
Ligue du Football Amateur  
Nicolas POTTIER

# « Joueur Amateur de niveau national »

Disposition applicable  
au 1 Octobre 2023

Les joueurs amateurs ayant eu une carrière fédérale (N1/N2/N3) ou des joueurs de R1 ayant eu un contrat fédéral durant au moins 3 ans et candidats à l'arbitrage de niveau régional doivent suivre obligatoirement la procédure complète suivante :

## 1. Dépôt officiel des candidatures :

- \* candidats âgés de moins de 38 ans au 1er janvier de l'année de la démarche :
  - soit avoir été joueur amateur (N1/N2/N3) pendant au moins 5 ans au niveau fédéral
  - soit avoir été joueur amateur de R1 en ayant eu un contrat fédéral durant au moins 3 saisons.

### **La C.R.A demandera la validation de carrière au DTR de la Ligue**

- \* cette démarche doit être effectuée avant le 15 septembre ou le 15 janvier pour le passage de l'examen général au même titre que les autres candidats de Ligue.

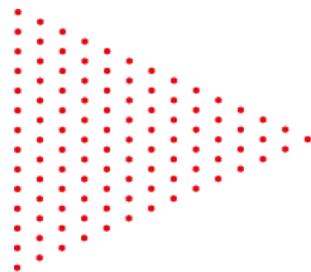
- \* les candidatures adressées à la C.R.A (*Un entretien préalable avec un C.T.R.A est conseillé*)

## 2. L'information est aussitôt donnée par la C.R.A à l'intention de la C.D.A concernée pour information.

3. Le C.T.R.A examine avec la C.R.A le complément de formation qui peut être apporté sous forme de questionnaires, séances de formation, etc... Le candidat est invité à se rapprocher de sa C.D.A pour participer à la formation dispensée et obtenir des désignations de matches de préparation et de formation.

## 4. Un examen théorique est organisé au bout de 1 mois de formation. (*Examen format F.I.A*)





5. Dès sa candidature, et après son enregistrement provisoire (attribution d'une licence, Ligue Candidat) en tant qu'arbitre par la Ligue, le candidat est désigné dès le début de sa demande, pendant 2 mois maxi par la C.D.A\* sur des rencontres de niveau District. **(\*à défaut la C.R.A assure la demande de désignations à la C.D.A)**

6. Pendant ces 2 mois, **la C.R.A désigne des observateurs de Ligue.** *(L'objectif est de conseiller le candidat au maximum)*  
Un C.T.R.A, le responsable de l'E.T.R.A ou le Président de C.R.A de la Ligue assure, à l'issue de ces désignations une observation-conseil pour le candidat, **observation qui sera faite sur un match de R3.**

\* S'il s'avère que le niveau est insuffisant pour opérer en R3, d'autres matches de préparation de niveau District sont donnés au candidat.

Une seconde observation-conseil est faite par l'une des deux autres personnes citées ci-dessus.

\* Si l'aptitude est déclarée globalement satisfaisante, le candidat est observé sur 2 matches de R3, avec observation C.R.A pour juger de la capacité à intégrer le niveau régional, en privilégiant toutefois les conseils à apporter.

**Le duo d'observateurs proposera à la C.R.A le niveau d'affectation de l'arbitre.**

7. Seuls les candidats dont le dossier est conforme et complet sont autorisés à passer l'examen théorique traditionnel des candidats Ligue.

8. Ensuite l'arbitre est soumis à l'application du Règlement Intérieur de la C.R.A.

## ANNEXE 5



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE FOOTBALL

Président par intérim

Mesdames, Messieurs,  
Les Présidentes et Présidents  
des Ligues régionales et des  
Districts

Paris, le 16 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Il a été porté à la connaissance de la Fédération plusieurs cas de joueuses ayant pris part à des rencontres officielles avec une tenue qui ne respecte pas les dispositions des Statuts de la F.F.F. dès lors qu'elles portaient un foulard sur la tête, qui est un signe ostensible religieux qui va à l'encontre du principe de neutralité sur les lieux de pratique.

Il apparaît dès lors important de procéder à quelques rappels.

L'affiliation et la licence sont des liens juridiques qui marquent l'adhésion des clubs, des joueurs/joueuses, dirigeants, arbitres et éducateurs aux règles de la F.F.F., à commencer par l'article 1<sup>er</sup> de ses Statuts.

Cet article 1.1 des Statuts de la F.F.F. dispose que :

- la Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses,
- par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique (en vertu de laquelle aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique) assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique,
- à ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci
  - . tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
  - . tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
  - . tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
  - . toute forme d'incivilité,
- toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales,
- les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.

Il s'agit là de sa version modifiée par l'Assemblée Fédérale du 28.05.2016, en étroite collaboration avec les Ministères des Sports et de l'Intérieur et l'Observatoire de la Laïcité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

Cet article rappelle le principe de neutralité du football sur les lieux de pratique, qui figure par ailleurs au point 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football, lequel dispose que :

- le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs,
- par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui,
- un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse, ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport que sont l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui,
- il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la F.F.F.

Ce principe de neutralité s'impose à tous : instances – clubs – licenciés - arbitres. Il appartient à toutes les parties prenantes de le faire respecter.

Enfin, puisque certains seront tentés de se prévaloir des règles de la F.I.F.A. et des Lois du jeu, qui autorisent le port d'un couvre-chef dans les seules compétitions internationales en fonction du pays, il convient de rappeler que pour le football français, ce sont les Statuts et Règlements de la F.F.F. qui prévalent.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe DIALLO



## ANNEXE 6

# RESULTATS DES FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE

### FIA AU PUY EN VELAY DU 06/10/2023 AU 21/10/2023

NOM_APPRENANT	PRENOM_APPRENANT	CATEGORIE	CLUB REPRESENTE	RESULTAT
AZNAR	Elvis	DISTRICT STAGIAIRE	VALS PRES LE PUY	REÇU
BONNAUD HERPIN	Sullivan	DISTRICT JEUNE STAGIAIRE	LANDOS U.S.	REÇU
GIBERT	Esteban	DISTRICT JEUNE STAGIAIRE	A.S. BEAUX MALATAVERNE	REÇU
GIRAL	Alexandre	DISTRICT STAGIAIRE	SOLIGNAC-CUSSAC FC	REÇU
GUILLON	Maelys	DISTRICT JEUNE STAGIAIRE	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE	REÇU
JOUVET	Christian	D5	SAUVESSENGES	REÇU
KERGOSIEN	Christophe	DISTRICT STAGIAIRE	U.S. BRIOUDE	REÇU
PIERRON	Hugo	DISTRICT STAGIAIRE	LE PUY F. 43 AUVERGN	REÇU
RAYNAUD	Sylvain	DISTRICT JEUNE STAGIAIRE	DUNIERES F.C.	REÇU
RODIER	Eric	D5	F.C. ST ANDRE DE CHALENCON	REÇU

### FIA DANS LA LOIRE (POUILLY SOUS CHARLIEU) DU 07/10/2023 AU 14/10/2023

NOM_APPRENANT	PRENOM_APPRENANT	CATEGORIE	CLUB REPRESENTE	RESULTAT
VASSE	Tom	DISTRICT JEUNE STAGIAIRE	LE PUY F. 43 AUVERGN	REÇU

### FIA DANS LA LOIRE (SAINT-JOSEPH) DU 01/11/2023 AU 03/11/2023

NOM_APPRENANT	PRENOM_APPRENANT	CATEGORIE	CLUB REPRESENTE	RESULTAT
EXBRAYAT	Sylvain	DISTRICT STAGIAIRE	VALS	REÇU
ZIDANE FAYOLLE	Nassima	DISTRICT STAGIAIRE	VALS	REÇU